

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Paris le - 3 MAI 2016

La ministre de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche  
La ministre des outre-mer  
La présidente du Comité national pour la mémoire et  
l'histoire de l'esclavage (CNMHE)  
Le délégué interministériel à la lutte contre le racisme  
et l'antisémitisme (DILCRA)

à

Mesdames et messieurs les préfets  
Messieurs les hauts commissaires de la République  
Mesdames et messieurs les recteurs d'académie  
Mesdames et messieurs les vice-recteurs d'académie  
Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie-  
directeurs académiques des services de l'éducation  
nationale

**NOR : MENE1611192C**  
**N° 2016-073**  
**du**

**Objet :** Concours « La Flamme de l'Égalité » - Année scolaire 2016-2017

La loi du 21 mai 2001 reconnaît la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité. Elle dispose, d'une part, que « *Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent* ». Elle précise, d'autre part, qu'un comité de personnalités qualifiées est créé afin de « *proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations* ». C'est dans ce cadre que le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) a été constitué en 2004 (décret n° 2004-11 du 5 janvier 2004, modifié par les décrets n° 2009-506 et n° 2013-382 des 6 mai 2009 et 2013). Ce comité a pour mission de conseiller le Gouvernement, le défenseur des droits, ou tout autre médiateur ou entité, sur les enjeux de mémoire et d'histoire de l'esclavage, de discriminations induites et de solutions dynamiques dans la recherche, l'enseignement, les patrimoines, la diffusion ou la transmission des mémoires.

À ce titre, le ministère chargé de l'éducation nationale, le ministère des outre-mer et le CNMHE, avec le soutien de la DILCRA, organisent un concours scolaire national intitulé « *La Flamme de l'Égalité* ». Ce concours vise à faire connaître l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, de leurs survivances comme de leurs effets et de leurs héritages contemporains. Il participe en cela à l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines. Il contribue à la construction d'une mémoire collective autour de valeurs partagées afin de favoriser le sentiment d'une appartenance commune.

Ce concours s'inscrit donc pleinement dans les objectifs de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, du plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2015-2017, ainsi que dans la mise en place parcours citoyen tel qu'il est précisé par la circulaire de rentrée n° 2016-058 du 13 avril 2016, parue au BOEN du 14 avril 2016.

« *La Flamme de l'Égalité* » permettra aux élèves, tout au long de l'année scolaire, d'explorer, étudier, interpréter, développer et analyser des événements, des archives, des figures et des faits historiques qui peuvent également s'inscrire dans des ancrages locaux en s'intéressant à des lieux de mémoire, des acteurs et des images, des œuvres littéraires ou artistiques, des discours, citations et débats, des procès ou chroniques régionales, des lois ou règlements, des parcours individuels et des figures oubliées ou emblématiques.

Autour d'un travail de mémoire et d'histoire, il est proposé aux élèves de réaliser collectivement une production de forme libre (témoignage, dessin, texte lu, chanson, spectacle, exposition, BD, vidéo, etc.).

Quelle que soit la forme d'expression choisie, ce projet est transmis sous la forme d'un fichier numérique selon les modalités techniques et le calendrier précisés dans le règlement figurant en annexe à la présente circulaire.

La gestion opérationnelle du concours est confiée à la fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement, partenaire du concours.

L'ensemble des informations relatives au concours est accessible sur le site [www.laflammedelegalite.org](http://www.laflammedelegalite.org) et les sites des principaux partenaires.

La circulaire n° 2015-166 du 7 octobre 2015, publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n° 37 du 8 octobre 2015 organisant l'opération 2015-2016, est abrogée.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement  
supérieur et de la recherche



Najat Vallaud-Belkacem

La ministre des outre-mer



George Pau-Langevin

Le délégué interministériel à la Lutte contre le racisme  
et l'antisémitisme



Gilles Clavreul

La présidente du Comité national pour la mémoire  
et l'histoire de l'esclavage



Myriam Cottias

## ANNEXE

### Règlement du Concours « La Flamme de l'Égalité » Année scolaire 2016-2017

#### 1. Participation

Le concours est ouvert aux élèves des écoles élémentaires ainsi que des établissements d'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré, publics et privés sous contrat :

- collèges ;
- lycées d'enseignement général et technologique ;
- lycées professionnels ;
- établissements régionaux d'enseignement adapté ;
- établissements d'enseignement agricole ;
- établissements relevant du ministère de la défense ;
- établissements français à l'étranger.

Peuvent également participer au concours :

- les jeunes placés dans les centres éducatifs fermés ;
- les mineurs et jeunes majeurs scolarisés dans les établissements pénitentiaires ;
- les élèves scolarisés dans des établissements spécialisés relevant du secteur médico-social.

#### 2. Thème

Le thème de la première édition du concours est reconduit pour l'année 2016-2017 :

**« Récits de Vies : restituer la voix des acteurs et des témoins de la traite,  
de l'esclavage et de leurs abolitions »**

#### 3. Catégories

Le concours comporte trois catégories de participation : élémentaire, collège, lycée.

#### 4. Condition de réalisation

Le projet peut être réalisé dans des cadres variés (enseignements disciplinaires ou interdisciplinaires, ateliers, associations scolaires, projet interétablissements etc.) et mobiliser un groupe d'élèves ou une classe entière.

La réalisation des élèves peut prendre des formes variées : essai, dossier, documentaire audiovisuel, production artistique (littéraire, graphique, plastique, théâtrale, cinématographique, chorégraphique, etc.). Elle doit prendre la forme numérique d'un texte au format « PDF » n'excédant pas les 20 pages, d'un diaporama de 30 vignettes au plus, ou d'une vidéo de 7 minutes maximum au format MP4.

#### 5. Transmission du projet

Le fichier numérique est déposé sur le site dédié au concours : [www.laflammedelegalite.org](http://www.laflammedelegalite.org). Il sera consultable par les collèges d'évaluateurs académiques et par le jury national selon des modalités qui leur seront précisées.

## 6. Contenu du projet

Le support numérique du projet doit être accompagné des documents suivants :

- Formulaire de candidature complété (téléchargeable sur le site dédié [laflammedelegalite.org](http://laflammedelegalite.org) et les sites des principaux partenaires), éventuellement accompagné de toutes pièces jugées nécessaires à la compréhension de la démarche.

Placé en fin de formulaire, l'avis argumenté de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription (pour les écoles) ou du chef de l'établissement (pour les collèges et les lycées) est un élément d'appréciation important.

- Formulaire de cessions des droits et d'autorisation de captation de toute personne apparaissant sur les supports numériques, complétés et signés par chaque parent d'élèves (téléchargeable sur le site dédié [www.laflammedelegalite.org](http://www.laflammedelegalite.org)).

Droits d'auteur : tous les contenus figurant sur les supports numériques produits à l'occasion de ce concours doivent permettre l'exploitation par libération des droits d'auteur (reproduction, représentation, adaptation) et des droits des personnes pendant une durée de 10 années sur les sites Internet du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère des outre-mer, ainsi que sur les sites du CNMHE, des écoles ou établissements scolaires, de la Ligue de l'enseignement, et de leurs partenaires.

Les supports numériques intégrant des contenus dont les droits ne sont pas autorisés pour cette exploitation et diffusion ne pourront être retenus.

## 7. Collège d'évaluateurs académiques

Le collège d'évaluateurs académiques, nommé et présidé par le recteur de l'académie (ou son représentant), peut être composé de :

- représentants du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- représentants du ministère des outre-mer ;
- représentants du CNMHE ;
- représentants de la Ligue de l'enseignement (fédération départementale) ;
- Représentants des CORA (Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme) des départements de l'Académie
- personnalités qualifiées : universitaires ; enseignants ; représentants d'associations ou d'ONG intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de l'égalité ou de la lutte contre les discriminations ; représentants de collectivités territoriales.

Le collège d'évaluateurs académiques sélectionne à l'attention du jury national, selon des modalités définies par le recteur d'académie, le meilleur projet de chaque catégorie.

## 8. Jury national

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre des outre-mer fixent, en accord avec la présidente du CNMHE, la composition du jury national et désignent une personnalité pour le présider.

Le jury national est composé de :

- représentants du Sénat ;
- représentants du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- représentants du ministère des outre-mer ;
- représentants du CNMHE ;
- représentants de la DILCRA ;
- représentants de l'agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) ;

- représentants de la mission laïque française (MLF) ;
- représentants de la Ligue de l'enseignement ;
- personnalités qualifiées : universitaires ; enseignants ; représentants d'associations ou d'ONG intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de l'égalité ou de la lutte contre les discriminations ; représentants d'institutions œuvrant dans ces domaines.

Le jury distingue, parmi les lauréats académiques, un lauréat national par catégorie de participation. Il peut également décerner, en fonction de la qualité et de l'originalité des travaux qui lui sont soumis, des mentions et des prix spéciaux.

## 9. Cérémonie nationale

Les trois classes lauréates (ou groupes d'élèves les représentant) sont invitées à la cérémonie nationale de remise des prix se déroulant à l'occasion des commémorations de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions le 10 mai 2017.

Lors de cette journée, les prix nationaux seront remis par la ministre chargée de l'éducation nationale, la ministre des outre-mer, la présidente du CNMHE, et le Délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (ou leurs représentants), au cours d'une cérémonie officielle, à Paris, dont les modalités d'organisation seront précisées ultérieurement.

## 10. Calendrier de l'opération

- le lundi 12 septembre 2016 : ouverture des inscriptions sur le site [www.laflammedelegalite.org](http://www.laflammedelegalite.org) ;
- le lundi 13 février 2017 : clôture des inscriptions et de l'envoi des travaux sur la plateforme de téléchargement ;
- entre le lundi 20 février et le vendredi 10 mars 2017 : présélection par les collèges d'évaluateurs académiques ;
- entre le lundi 3 avril et le vendredi 7 avril 2017 : réunion du jury national puis publication du palmarès sur le site [www.laflammedelegalite.org](http://www.laflammedelegalite.org) ;
- le mercredi 10 mai 2017 : cérémonie nationale de remise des prix.

## 11. Ressources principales

Les sites suivants proposent un ensemble de ressources pour accompagner les équipes éducatives dans ce concours.

- [www.laflammedelegalite.org](http://www.laflammedelegalite.org)
- [www.cnmhe.fr](http://www.cnmhe.fr)
- [www.esclavage-memoire.com](http://www.esclavage-memoire.com)
- [www.eduscol.education.fr/laflammedelegalite](http://www.eduscol.education.fr/laflammedelegalite)
- <https://schoolsontheslaveroute.wordpress.com/>
- <https://slaveryandremembrance.org/> (UNESCO).

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.